

Danseur interprète (DNESC)

RNCP4449 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	133
Code(s) ROME	L1201
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	05/03/2008

Certificateur(s)

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE LYON (CNSMD LYON)

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le danseur interprète exerce ses activités en tant que soliste, dans un corps de ballet, ou dans une compagnie chorégraphique). Le danseur interprète est un professionnel de haut niveau (salariée ou indépendante) dans le répertoire classique aussi bien que dans la création chorégraphique contemporaine. Il participe à l'exécution d'œuvres chorégraphiques destinées à être enregistrées ou représentées devant un public.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Compétence principale : maîtriser à un haut niveau d'excellence l'interprétation de pièces chorégraphiques, dans un cadre individuel et collectif.

L'évaluation de la discipline principale repose sur la vérification d'un équilibre global de très haut niveau dans les trois catégories de savoirs-faire suivants. Cet équilibre doit témoigner de l'aptitude de l'interprète à entrer immédiatement après le diplôme dans un contexte professionnel.

- aspects techniques : stabilité de l'appui, fluidité de la respiration, précision de la coordination, connaissance des enchaînements chorégraphiques, virtuosité, aptitude à la pratique collective, endurance, exactitude du vocabulaire, maîtrise des fondamentaux de sa spécialité ;
- propos artistique : qualité et cohérence de l'expression artistique (en pièce du répertoire comme en création personnelle), musicalité du geste, intention gestuelle ; faculté d'écoute (dans le cas d'une prestation accompagnée) ; créativité (originalité et qualité de son geste propre, et de sa composition personnelle) ; aptitude à maîtriser des styles différents ;
- aisance, gestion de sa capacité technique et artistique dans un contexte de stress (représentation publique, évaluation) ; aptitude à assumer sa prestation en public ; prise en compte d'un espace donné ; rayonnement et charisme personnels.

2. Compétences complémentaires :

- savoir pratiquer une discipline chorégraphique autre que sa spécialité (par ex. danse contemporaine pour un danseur classique, et réciproquement) ;
- maîtriser la pratique de la scène dans sa discipline ;
- disposer d'éléments de base de culture chorégraphique, en particulier s'agissant de l'histoire de la danse ;
- maîtriser les styles, répertoires et pratiques chorégraphiques propres à sa spécialité (classique ou contemporain) ;
- disposer d'éléments de base sur le langage musical et le rapport musique/danse ;
- disposer d'éléments de base en anatomie/physiologie et en analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé et savoir les intégrer dans sa pratique de la danse.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les titulaires de la certification travaillent dans le secteur de la danse, dans des compagnies de danse, dans des ballets, corps de ballet, ensembles chorégraphiques, dans des corps de ballet de théâtre lyrique et dans des centres chorégraphiques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Danseur interprète Danseur classique

Danseur contemporain

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Depuis 1989 (Code de l'éducation, art. L 362-1 à L 362-5 et L. 462-1 à L 462-6 (codification de la loi 89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse), l'enseignement de la danse est soumis à l'obligation d'être titulaire du DE de professeur de danse.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi
Salaire médian (mensuel)	1 650 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en lettres et arts (20 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles) · tension 1/5 (Très faible)
Projets de recrutement (BMO 2026)	51 022
Jugés difficiles à recruter	6 %
Emplois saisonniers	29 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X91 — Artistes (musique, danse, spectacles)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury chargé d'apprécier la prestation des étudiants en vue de l'obtention du Certificat d'Etudes supérieures comprend : le directeur ou son représentant, président , le directeur des études chorégraphiques, ou son représentant, 3 artistes chorégraphiques extérieurs au CNSMD. Pour la discipline principale, les examens de contrôle sont organisés au cours de la 1ère et 2ème d'études. Les jurys de ces examens sont présidés par le directeur ou son représentant et comprennent un professeur de danse ou artiste chorégraphique extérieur au CNSMD de Lyon et l'ensemble des professeurs de danse du département.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	05/03/2008
--	------------

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP6005

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
CNSMD de Lyon site web : www.cnsmd-lyon.fr
<http://www.cnsmd-lyon.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/4449/>